



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220530-2022_05_044-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 24 mai deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle-d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 30 mai 2022
Délibération n° 2022-05-044

Attribution d'une subvention à l'association Cowork in Aubigny

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 32

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU. et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Alexandre CERVEAU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Daniel GAUTIER,
M. Bernardino ADDIEGO a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER.

Absents excusés : Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU.

L'association Cowork in Aubigny gère l'espace de coworking situé à Aubigny-sur-Nère. Dans ce cadre, l'association propose la location d'espaces de travail (open space, bureaux privatifs, salle de réunion) notamment pour des télétravailleurs ou indépendants, mais aussi la mise en relation des adhérents pour rompre l'isolement et favoriser le développement d'activités supplémentaires et enfin des ateliers de découvertes sur des sujets variés (prise de parole en public, numérique, etc.).

Compte-tenu de l'intérêt pour le territoire de disposer d'un espace de coworking et des actions mises en place par Cowork in Aubigny, il est proposé de soutenir l'association grâce à une subvention à hauteur de 2 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique - emploi du 28 avril 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 23 mai 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220530-2022_05_044-DE

Article 1 : ACCORDE à l'association Cowork in Aubigny une subvention d'un montant de 2 000€

Article 2 : INSCRIT le montant de la subvention au budget 2022

Pour extrait conforme

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/05/2022 et de sa publication le 31/05/2022